

Charte documentaire de la bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Table des matières

Objectif de la charte documentaire	1
Révision de la charte	1
Bref historique de la bibliothèque	1
Le fonds de la bibliothèque	2
Niveau	2
Profondeur	3
Couverture linguistique	3
Typologie des documents	3
Critères de conservation	3
Classement	3
L'enrichissement du fonds	4
Canaux d'acquisition	4
Domaines couverts	5

Objectif de la charte documentaire

L'objectif de ce document est de rendre plus lisible les méthodes et principes qui président aux choix documentaires et à l'enrichissement du fonds pour la communauté concernée, à savoir Académiciens, chercheurs, étudiants, public intéressé.

Révision de la charte

Afin de suivre l'évolution du paysage documentaire universitaire, la présente charte pourra faire l'objet de révisions et d'ajustements.

Bref historique de la bibliothèque

Dès la création de l'Académie en 1923, un fonds documentaire commence à se constituer. Il deviendra bibliothèque au fil du temps grâce notamment aux nombreux dons d'Académiciens. En 2014, le fonds outre-mer de la Documentation Française (DILA) est cédé à l'ASOM, accompagné d'un catalogue sous forme de tableur ainsi que de fichiers cartonnés. Le fonds DILA est signalé dans la base patrimoine de la BNF.



Le fonds de la bibliothèque

C'est un fonds vivant de mémoire coloniale, essentiellement patrimonial mais avec une prolongation contemporaine permettant de suivre l'évolution actuelle des anciennes colonies, principalement en sciences humaines et sciences politiques. Le fonds contient également de la littérature grise relative à l'ancien empire colonial français.

Plus précisément, le fonds est constitué de documents sur l'histoire de la France et de ses relations avec les pays situés au-delà des mers (l'ex-Outre-mer français et l'Outre-mer actuel), notamment les régions du Proche et Moyen-Orient, de la Méditerranée, du Maghreb, du Machrek, de l'Afrique subsaharienne, australe, de l'Asie (centrale, est, sud, sud-est, occidentale), et ayant trait aux thématiques des cinq sections de l'Académie :

- Sciences historiques, géographiques, ethnologiques et linguistiques
- Sciences politiques et administratives
- Sciences juridiques, économiques et sociales
- Sciences physiques, naturelles, biologiques et leurs applications
- Enseignement, littérature, archéologie et beaux-arts

Le fonds DILA en cours d'intégration complète les collections ASOM par :

- Un fonds historique et encyclopédique sur les colonies (1800-1960), et plus spécialement les colonies françaises (dont la collection de tous les bulletins et journaux officiels des territoires de l'Outre-mer français pour cette période coloniale).
- Un fonds « Indochine », spécialement remarquable : histoire, coutumes, religions, ethnographie, politique, droit, économie, problèmes sociaux, langue et littérature, art, sciences et techniques, récits de voyages, expositions universelles.
- Un fonds Afrique au nord et au sud du Sahara (depuis 1960), notamment tous les bulletins officiels des territoires d'Outre-mer, et de leurs héritiers, journaux officiels des pays indépendants jusque dans les années 1990.
- Fonds post colonisation dans tous les domaines du savoir jusqu'aux années 90, puis spécialisation en sciences humaines (histoire, ethnologie, études sur la littérature et l'art) et sciences politiques. Les ouvrages en langues étrangères représentent près de 50% des acquisitions.

Niveau

Le fonds est de niveau professionnel, voire recherche. Les acquisitions sont de niveau universitaire.



Profondeur

Le fonds est spécialisé, par conséquent il a vocation à être relativement complet, sinon exhaustif dans le périmètre décrit par la présente charte.

Couverture linguistique

Sauf exception, les acquisitions concernent des documents en langue occidentale. Le fonds DILA permet l'ajout de documents en anglais dans un fonds majoritairement en français.

Typologie des documents

La bibliothèque est constituée pour l'essentiel d'ouvrages. Toutefois, on y trouve d'autres types de documents : ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies), périodiques, dossiers, cartes et plans, brochures, thèses, mémoires, documents photographiques, manuscrits, littérature grise, ressources numériques.

Critères de conservation

La bibliothèque de l'Académie a une vocation patrimoniale. Les collections ne font donc pas l'objet d'un plan d'élimination systématique. Les campagnes de désherbage concernent les ouvrages qui sont hors périmètre de la politique documentaire définie par la présente charte, ou des documents qui sont obsolètes suite, par exemple, à des mises à jour ou des usuels anciens...

Classement

Le fonds fait l'objet d'un classement par ordre d'arrivée qui occupe toutes les salles du 2ème et du 4ème étage, des placards au 1er et la presque totalité du sous-sol. Du fait de cet historique, les collections récentes sont au sous-sol. Les bulletins et journaux officiels provenant de la DILA sont au rez-dechaussée.



L'enrichissement du fonds

Les acquisitions doivent tenir compte :

- de la complémentarité des collections avec les nombreuses bibliothèques parisiennes
- de l'attente du lectorat qui vient chercher à l'Académie ce qui n'existe pas ailleurs

Par conséquent, l'enrichissement du fonds doit être sélectif.

Canaux d'acquisition

Services de presse, dons, legs et achats permettent d'enrichir le fonds.

Concernant les parutions les plus récentes, la bibliothèque opère une sélection, complétée par les suggestions des Académiciens, et demande des services de presse aux éditeurs en contrepartie de la production de recensions par les Académiciens. Les documents non fournis peuvent faire l'objet d'un achat.

Nombre de « petits » éditeurs ou des éditeurs à comptes d'auteurs font paraître des ouvrages dans les disciplines de l'Académie. Afin d'équilibrer les points de vue, on veillera à se fournir dans différentes maison d'édition et pas seulement auprès de celles-ci.

La bibliothèque peut être amenée à accepter des dons en provenance de membres de l'Académie. Ces dons sont consignés dans un registre et font l'objet d'une convention bilatérale (pour les plus conséquents). La convention spécifie les parties respectives (explicitement désignées), les conditions du transfert, la liste précise des documents en annexe obligatoire.

Les livres sont acceptés selon la politique d'enrichissement du fonds définie par la présente charte, l'Académie se réservant le droit de trier et refuser. Les documents refusés pourront être proposés à des bibliothèques partenaires (courte liste à mettre en place) ou à des associations (BSF) sans forcément fournir de liste.

Les règles concernant les dons d'archives sont définies dans un autre cadre que la présente charte.

Enfin, la bibliothèque peut procéder à des achats d'ordre patrimonial. La difficulté, dans ce cas, étant de mesurer les lacunes du fonds. Difficulté redoublée par l'existence potentielle de ces titres dans les collections DILA qui sont en cours d'intégration.



Domaines couverts

Les disciplines des cinq sections de l'Académie sont un premier cadre pour l'enrichissement de la collection, à savoir tous les aspects de l'**histoire des colonies** d'un point de vue administratif, juridique, scientifique et technique concernant l'Outre-mer français et la francophonie institutionnelle : le continent africain, Madagascar, le Maghreb, le Proche-Orient, le Sud-est asiatique, le Pacifique, l'Océan Indien et les Caraïbes.

Les documents courants (paraissant aujourd'hui) dans ces disciplines sont intégrés s'ils s'inscrivent dans une **perspective historique**.

Les fictions sont hors périmètre, à l'exception des romans coloniaux faisant déjà partie intégrante du fonds.

Plus précisément, pour entrer dans le périmètre, les ouvrages doivent concerner l'outre-mer français passé ou actuel et les thématiques suivantes :

- Les **biographies** et/ou récits (mémoires professionnels) de personnalités ayant tenu un rôle important dans la colonisation française, la post-colonisation et/ou la décolonisation.
- Les ouvrages traitant de l'**Outre-mer français actuel**, même si un seul aspect de l'actualité est traité, qu'il s'agisse d'une question sociale (par exemple l'emploi), économique (par exemple les banques), politique (intérieure par exemple), juridique (par exemple droit pénal)...
- Les ouvrages sur les **religions** dans leurs dimensions socio-politique, et/ou s'il s'agit d'une perspective historique concernant les pays et régions d'intérêt de l'Académie
- Les ouvrages traitant des **relations diplomatiques** dans un champ historique
- Les ouvrages traitant de sciences humaines ou de sciences naturelles
- Les livres sur **l'art** concernant les thématiques et régions qui intéressent l'Académie, en veillant à ne pas sur-référencer un sujet, une région...
- Les ouvrages traitant de l'histoire de la marine ou des armées d'Outre-mer
- Les ouvrages scientifiques traitant de la **francophonie**, notamment au regard de sa pratique dans les outre-mer passés et actuels
- Les travaux universitaires d'analyse des littératures locales
- Les ouvrages traitant de l'enseignement ou de son histoire dans le monde francophone